|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | CBD/SBI/4/4/Add.2/Rev. 1 |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr. : Générale30 avril 2024FrançaisOriginal : Anglais |

Organe subsidiaire chargé de l’application

Quatrième réunion

Nairobi, 21-29 mai 2024

Point 3 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

Mécanismes de planification, de suivi, d’établissement de rapports et d’examen

Procédures pour l’examen mondial des progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Note du Secrétariat

# Éléments de l’examen mondial des progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

1. L’examen mondial des progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal sera entrepris par la Conférence des Parties avec le soutien et les contributions des organes subsidiaires. Il sera mené à partir des éléments décrits ci-après :

a) *Analyse globale des informations contenues dans les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité, y compris les objectifs nationaux.* L’analyse globale des informations contenues dans les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité visant à évaluer les contributions nationales à la mise en œuvre du Cadre, qui doit être examinée par la Conférence des Parties à sa seizième réunion et à chacune de ses réunions ultérieures (décision [15/6](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-06-fr.pdf), paragraphes 1 c) et 15), serait un élément clé de l’examen mondial. Un premier rapport sur les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité figure dans le document CBD/SBI/4/2. Une analyse globale des informations contenues dans les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité, y compris les objectifs nationaux, sera préparée pour les prochaines réunions de l’Organe subsidiaire et de la Conférence des Parties ;

b) *Produits du forum à composition non limitée pour un examen facultatif par les pays sous l’égide de l’Organe subsidiaire chargé de l’application.* Dans sa décision 15/6, la Conférence des Parties a décidé de développer et de tester un forum à composition non limitée pour un examen facultatif par les pays sous l’égide de l’Organe subsidiaire chargé de l’application (paragraphes 1 f) et 29 c)). Un projet de mode de fonctionnement du forum à composition non limitée pour un examen facultatif par les pays est présenté dans le document CBD/SBI/4/4/Add.1. Le forum à composition non limitée pour un examen facultatif par les pays examinera les réussites et les difficultés liées à la mise en œuvre, y compris celles liées aux moyens de mise en œuvre ;

c) *Rapport mondial sur les progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.*Un rapport mondial sur les progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre pourrait fournir un résumé de l’état et des tendances de la biodiversité sur la base d’évaluations scientifiques et techniques, ainsi que des progrès collectifs sur la base des actions et résultats signalés par les Parties dans leurs rapports nationaux[[2]](#footnote-3) ;

d) *Recommandations pertinentes formulées par les organes subsidiaires et les groupes de travail au titre de la Convention.* Les recommandations de l’Organe subsidiaire chargé de l’application, de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé d’examiner l’application de l’article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique, ou de son successeur, y compris les recommandations relatives aux moyens de mise en œuvre, constitueraient des contributions à l’examen mondial réalisé par la Conférence des Parties. En outre, les organes subsidiaires pourraient intégrer les résultats des éléments décrits aux paragraphes a), b) et c) ci-dessus dans diverses recommandations ;

e) *Débats de haut niveau entre les Parties sous les auspices des présidences des dix-septième et dix-neuvième réunions de la Conférence des Parties*. La Conférence des Parties a invité les Parties accueillant ses dix-septième et dix-neuvième réunions à envisager d’organiser des débats de haut niveau sur l’examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre (décision 15/6, paragraphe 21). Ces débats seraient organisés dans le contexte du segment de haut niveau des réunions et pourraient contribuer à renforcer le soutien politique aux décisions relatives à l’amélioration de la mise en œuvre du Cadre.

1. Les résultats de l’examen mondial serviraient de base aux décisions de la Conférence des Parties. Il s’agirait notamment d’orientations que les Parties pourraient utiliser pour prendre des mesures conformément au paragraphe 20 de la décision 15/6 et aux paragraphes 17 et 21 de l’annexe à la décision [15/4](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf), en ce qui concerne les considérations relatives à l’amélioration des actions et efforts dans le cadre des révisions et de la mise en œuvre futures des stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité, y compris la fourniture de moyens de mise en œuvre aux pays en développement Parties, en vue d’améliorer les actions et les efforts, selon qu’il conviendra.

# Conduite et supervision de l’examen mondial

1. Lancé par une décision de la Conférence des Parties à sa seizième réunion, le processus préparatoire de l’examen mondial, qui doit avoir lieu à ses dix-septième et dix-neuvième réunions, serait placé sous l’autorité de l’Organe subsidiaire chargé de l’application et de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. L’Organe subsidiaire chargé de l’application orienterait et assurerait la supervision générale de tous les éléments de l’examen mondial. Il faciliterait le forum à composition non limitée pour un examen facultatif par les pays et ferait de l’examen de la mise en œuvre un point permanent de son ordre du jour. L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques veillerait à la rigueur scientifique, technique et technologique, en particulier du rapport mondial sur les progrès collectifs. Le Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé d’examiner l’application de l’article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique, ou son successeur, fournirait des conseils conformes à la portée de son mandat. Afin de garantir le rôle moteur des Parties tout au long du processus, l’Organe subsidiaire chargé de l’application et l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques seraient soutenus respectivement par un comité consultatif et un groupe consultatif scientifique et technique spécial.
2. Un comité consultatif pour l’examen mondial des progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre, composé d’un groupe – représentatif au plan régional et avec une représentation équilibrée des genres – de spécialistes désignés par les Parties, les peuples autochtones et les communautés locales, les principaux groupes de parties prenantes et les organisations concernées, serait créé pour travailler sous l’autorité de l’Organe subsidiaire chargé de l’application afin d’orienter le processus d’examen global. Un projet de mandat figure à l’annexe III du projet de décision contenu dans la section III du document CBD/SBI/4/4. Le comité consultatif serait chargé de :

a) fournir des orientations pour tous les éléments de l’examen mondial dans la perspective de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties ;

b) assurer la supervision stratégique de la préparation du rapport mondial sur les progrès collectifs ;

c) superviser les processus mis en place pour les examens facultatifs par pays, notamment le forum à composition non limitée organisé sous l’égide de l’Organe subsidiaire chargé de l’application et les examens facultatifs par les pairs, en veillant à ce qu’ils remplissent leur objectif qui est de stimuler et d’améliorer la mise en œuvre, et à ce qu’ils intègrent l’expérience des Parties ainsi que les difficultés et les possibilités qui se présentent à elles dans le processus d’examen mondial ; et

d) soutenir, le cas échéant, les discussions de haut niveau organisées par la présidence de la Conférence des Parties dans le cadre de l’examen mondial.

1. En outre, un groupe consultatif scientifique et technique spécial, dont le mandat est défini dans l’annexe de la recommandation 25/2 de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, serait créé pour superviser la collecte, l’analyse et la synthèse des contributions scientifiques, techniques et technologiques pour le rapport mondial[[3]](#footnote-4).
2. En ce qui concerne leurs rôles respectifs par rapport au rapport mondial, le comité consultatif définirait les besoins politiques du rapport, tandis que le groupe consultatif scientifique et technique spécial fournirait des orientations sur ses aspects scientifiques, techniques et technologiques. Les réunions des deux groupes pourraient être organisées l’une à la suite de l’autre et des réunions conjointes pourraient avoir lieu si nécessaire. Les coprésidences des deux groupes coordonneraient leurs travaux et échangeraient des informations.

# Calendrier, ressources et besoins logistiques

1. Les rapports nationaux soumis par les Parties constitueront une contribution essentielle à l’examen mondial, notamment au rapport mondial sur les progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre. La date limite de soumission du septième rapport national et des rapports nationaux au titre des protocoles est fixée au 28 février 2026, soit environ huit mois avant la date probable de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties. Cela imposera un calendrier serré pour certains aspects du processus alimenté par les rapports nationaux, en particulier pour la préparation du rapport mondial.
2. Deux cycles d’examen par les pairs du rapport mondial sont envisagés : un examen technique préliminaire et un examen gouvernemental et technique réalisé en même temps que l’examen par les organes subsidiaires. L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques se concentrerait sur l’examen des aspects scientifiques, techniques et technologiques du rapport, tandis que l’Organe subsidiaire chargé de l’application examinerait le projet dans son intégralité. Pour ce faire, il est observé que les réunions des organes subsidiaires devraient se tenir en juin ou juillet 2026.
3. Un calendrier indicatif pour la préparation de l’examen mondial est présenté dans le tableau 1 et une estimation des coûts dans le tableau 2.

Tableau 1

**Calendrier indicatif pour la préparation de l’examen mondial et du rapport mondial sur les progrès collectifs1**

| *Étape/élément* | *Scénario 1* *(Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques en juin 2026)* | *Scénario 2* *(Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques en juillet 2026)* |
| --- | --- | --- |
| Création d’un comité consultatif sur l’examen des progrès réalisés et d’un groupe consultatif scientifique et technique spécial  | Février 2025 | Février 2025 |
| Réunion de lancement du comité consultatif sur l’examen des progrès réalisés et du groupe consultatif scientifique et technique spécial (en ligne) | Avril 2025 | Avril 2025 |
| Mise à disposition d’une ébauche annotée du rapport mondial | Juillet 2025 | Juillet 2025 |
| Dialogues régionaux sur la préparation des rapports nationaux | Mars-novembre 2025 | Mars-novembre 2025 |
| ***Avis de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur les contributions scientifiques au rapport1*** | **Octobre/novembre 2025** | **Octobre/novembre 2025** |
| Avis du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé d’examiner l’application de l’article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique en ce qui concerne les contributions au rapport issues des connaissances traditionnelles | Octobre/novembre 2025 | Octobre/novembre 2025 |
| Préparation de l’avant-projet du rapport mondial (sections 1 et 2, avec les grandes lignes des sections 3, 4, 5 et 6)  | Janvier-février 2026 | Janvier-février 2026 |
| Date limite de soumission des septièmes rapports nationaux2 | 28 février 2026 | 28 février 2026 |
| Première réunion en présentiel du comité consultatif sur l’examen des progrès réalisés et du groupe consultatif scientifique et technique spécial chargé d’examiner l’avant-projet et de guider la préparation du premier projet de rapport mondial | 10 et 11 mars 2026 | 10 et 11 mars 2026 |
| Préparation du premier projet de rapport mondial (sections 1 à 6) | 2-26 mars 2026 | 2 mars-11 avril 2026 |
| Examen technique du premier projet de rapport mondial (premier examen par les pairs) | 30 mars-12 avril 2026 | 13 avril-3 mai 2026 |
| Préparation du deuxième projet de rapport mondial (toutes les sections) | 13 avril-8 mai 2026 | 4 mai-5 juin 2026 |
| Réunion en ligne du Groupe consultatif scientifique et technique spécial pour l’examen du deuxième projet de rapport mondial | 29 avril 2026 | 26 mai 2026 |
| Publication du document de travail pourl’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et l’Organe subsidiaire chargé de l’application  | 11 mai 2026 | 8 juin 2026 |
| Examen gouvernemental et technique du deuxième projet de rapport (deuxième examen par les pairs) | 25 mai-10 juillet 2026 | 29 juin-7 août 2026 |
| **Examen des aspects techniques du deuxième projet de rapport par l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques1** | **22**-**27 juin 2026** | **20**-**25 juillet 2026** |
| **Examen du deuxième projet de rapport par** l’Organe subsidiaire chargé de l’application1 | **29 juin-4 juillet 2026** | **27**-**31 juillet 2026** |
| Achèvement du rapport | 6 juillet-28 août 2026 | 3-28 août 2026 |
| Deuxième réunion en présentiel du Groupe consultatif scientifique et technique spécial pour préparer le rapport final | 18 et 19 août 2026 | 18 et 19 août 2026 |
| Rapport soumis pour traduction  | 31 août 2026 | 31 août 2026 |
| Résumé à l’intention des décideurs politiques mis à la disposition des Parties et des observateurs | 7 septembre 2026 | 7 septembre 2026 |
| Le rapport complet est mis à la disposition des Parties et des observateurs | 21 septembre 2026 | 21 septembre 2026 |
| Publication du rapport  | 19 octobre 2026 | 19 octobre 2026 |
| **Examen mondial entrepris par l**a **Conférence des Parties à sa seizième réunion**1  | **19**-**31 octobre 2026** | **19**-**31 octobre 2026** |

1 Sous réserve d’une décision de la Conférence des Parties à sa seizième réunion sur le budget du programme de travail intégré du Secrétariat pour l’exercice biennal 2025-2026 et des dispositions relatives à la programmation des réunions intersessions et de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties.

2 Les contributions reçues après la date limite ne seront pas intégrées dans le rapport mondial.

Tableau 2

**Estimation des coûts de la préparation du rapport mondial sur les progrès collectifs et d’autres aspects de l’examen mondial des progrès conduite par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion**

(Milliers de dollars des États-Unis)

| *Type de dépenses* | *Élément* | *2025* | *2026* | *Total* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Aide à la rédaction du rapport | Compilation des informations et élaboration des tendances de la biodiversité | 100 | 100 | 200 |
| Rédaction et édition, rédacteur scientifique | – | 200 | 200 |
| Production du rapport et communication  | Cartes, graphiques et figures | – | 50 | 50 |
| Conception d’une version en ligne compatible avec différents appareils (p. ex. sur téléphone) | – | 50 | 50 |
| Traduction/adaptation et relecture pour les versions dans les cinq autres langues | – | 150 | 150 |
| Composition et conception graphique (tous les produits, toutes les langues) | – | 50 | 50 |
| Élaboration et mise en œuvre d’une stratégie de communication | 10 | 90 | 100 |
| Réunions du groupe consultatif scientifique et technique spécial  | Deux réunions en présentiel | 35 | 35 | 70 |
| Réunions du comité consultatif sur l’examen des progrès réalisés  | Deux réunions en présentiel | 35 | 35 | 70 |
|  **Coûts totaux** |  **Sous-total** |  |  | **870** |
|  **Dépenses d’appui au programme (13 %)** |  |  | **113** |
|  **Total** |  |  | **983** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* CBD/SBI/4/1. [↑](#footnote-ref-2)
2. L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a recommandé, lors de sa vingt-cinquième réunion, qu’un rapport mondial, portant principalement sur l’évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre, constitue un élément de l’examen mondial (recommandation 25/2). L’Organe subsidiaire a recommandé l’intégration d’éléments clés dans la structure du rapport, les sources d’information à utiliser et d’autres paramètres importants pour guider sa préparation. Dans cette recommandation, l’Organe subsidiaire chargé de l’application a fourni les éléments d’un projet de décision à examiner par la Conférence des Parties à sa seizième réunion. [↑](#footnote-ref-3)
3. À sa vingt-cinquième réunion, l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a recommandé que l’élaboration du rapport mondial soit appuyée par un groupe consultatif scientifique et technique spécial chargé de superviser la collecte, l’analyse et la synthèse des contributions scientifiques, techniques et technologiques pour le rapport. L’Organe subsidiaire a inclus un projet de mandat pour le groupe consultatif dans sa recommandation 25/2. [↑](#footnote-ref-4)